



PROCES VERBAL CONSTATANT L'ETAT D'ABANDON
DE LA CONCESSION Emplacement n° 24b.

Monsieur REVERDY Louis décédé le 14/04/1939.

CIMETIERE COMMUNAL D'ONTEX

Le 23 octobre 2023, à 9 heures 12 minutes,

En application des articles L. 2223-17, R. 2223-13 et R. 2223-14 du CGCT,

Nous, Maire de la Commune d'ONTEX,

Accompagnée de Pierre WATIER 1° adjoint et Dallila KHADIR 2° adjoint,

Nous sommes transportés au cimetière communal conformément à notre avis en date du 15 septembre 2023 régulièrement publié,

N'avons pas constaté de présence du concessionnaire, descendants, successeurs ou représentants ;



Avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état de la concession indiquée ci-dessus, laquelle a plus de trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'acte de concession (copie ci-dessous) :

- Stèle inexistante, plaque identification en très mauvais état.
- Une croix posée sur la dalle et quelques objets funéraires très anciens.
- Arbustes sauvages envahissant la sépulture.
- Mousse et graviers sur la dalle.
- Présence du panneau posé en 2012 : « cette concession réputée en état d'abandon fait l'objet d'une procédure de reprise. Prière de s'adresser à la mairie ». Aucun contact n'ayant été pris avec la mairie.

Ces constatations établissent nettement que ladite concession continue à se trouver dans l'état d'abandon prévu par l'article L2223-17 du CGCT.

Sur cette concession de plus de 30 ans, la dernière inhumation effectuée date du 14 avril 1939

Signature de Mme le maire

Copie de l'acte de concession du 11 Août 1987

Signature des Adjointes

